



Directive administrative

ÉLV 3.23

DOMAINE : **ÉLÈVES**

En vigueur le : 26 septembre 2011 (CF)

POLITIQUE : [GOU 30.0 Optimisation du temps d'apprentissage](#)

Révisée le :

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

MODIFICATION DES HEURES DE DÉBUT ET DE FIN DE LA JOURNÉE SCOLAIRE

1. ÉNONCÉ

Le Consortium de services aux élèves de Sudbury et Algoma Huron-Superior Transportation Services offrent aux quatre conseils limitrophes un service de transport scolaire efficace et économique en synchronisant les heures de début et de fin de la journée scolaire.

Le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario (Conseil) reconnaît le bien-fondé d'établir des procédures visant la modification des heures du début et de fin de la journée scolaire afin de permettre aux services de transport de mieux planifier les routes scolaires, d'offrir un service de transport efficace et économique, et ce dans le but de respecter quotidiennement le temps d'apprentissage des conseils scolaires.

2. PROCÉDURES

2.1. Consortium de services aux élèves de Sudbury :

Les politiques, les procédures et le formulaire de changement des heures de cloche sont accessibles au site Web : www.businfo.ca/fr

2.2. Algoma Huron-Superior Transportation Services :

Site Web : www.ahsts.ca

3. RÉFÉRENCE

Tableaux :

Écoles secondaires - Heures des classes (cloches)

Écoles élémentaires - Heures des classes (cloches)